

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 20
Présents	: 20	Contre	: 5
Votants	: 25	Abstention	: /

7.1. BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément au code général des collectivités territoriales (article L 1612-1), dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

INFORME que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des reports.

AJOUTE que cette autorisation du Conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est indiqué que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le montant total des crédits inscrits aux comptes 20, 204, 21, 23 et 27 du budget 2024 s'élève à 4 690 087,89 euros,

Considérant que sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 1 172 521,97 euros avant le vote du budget primitif de 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget 2025, à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget 2024, non compris les remboursements de la dette, à savoir :

Opérations	Imputations	Crédits ouverts 2024	Montants autorisés avant le vote du BP 2025
ONA (réel)	10226	5 000,00 €	1 250,00 €
	2046	54 119,00 €	13 529,75 €
	2111	78 000,00 €	19 500,00 €
	2112	30 000,00 €	7 500,00 €
	2117	5 000,00 €	1 250,00 €
	21321	74 000,00 €	18 500,00 €
	27638	168 099,03 €	42 024,76 €
25 - Acquisitions diverses	2051, 2152, 21838, 2188	31 600,00 €	7 900,00 €
26 - Mairie	2051, 21311, 21848, 2188	20 000,00 €	5 000,00 €
28 - Espace ABC	21351, 2188	16 810,00 €	4 202,50 €
30 - Place de la Fruitière	2128	30 000,00 €	7 500,00 €
34 - Video protection	21351	6 000,00 €	1 500,00 €
37 - Points d'apport volontaire	2128, 2158	30 000,00 €	7 500,00 €
39 - Réseau d'éclairage public	21538	120 000,00 €	30 000,00 €
41 - Bâtiment du stade	21318	30 000,00 €	7 500,00 €
49 - Centre Technique Municipal	2031, 21318, 21351, 2158, 21848, 2188	176 497,71 €	44 124,43 €
50 - Crèche Arc en Ciel	21351, 2158, 2188	10 000,00 €	2 500,00 €
54 - Parc des Vannées	21318	20 000,00 €	5 000,00 €
57 - Ancienne poste communale	2031	120 000,00 €	30 000,00 €
58 - Aires de jeux	2188	1 000,00 €	250,00 €
59 - Salle d'animation	21318	30 000,00 €	7 500,00 €
61 - Sécurité routière Foncenex	21538	45 000,00 €	11 250,00 €
62 - Sécurité routière route des Mermes	2031	10 000,00 €	2 500,00 €
65 - Batiment le Damier	2152,2188	30 650,00 €	7 662,50 €
69 - Ecole élémentaire	21318, 21841	18 721,28 €	4 680,32 €
70 - Aire de Loisirs	2313	1 252 000,00 €	313 000,00 €
75 - Eglise	2031, 21318	95 000,00 €	23 750,00 €
78 - Ecole maternelle	21318	10 000,00 €	2 500,00 €
83 - Sécurité routière chemin des Cornettes	2315	50 000,00 €	12 500,00 €
88 - Sécurité routière Chemin de la Colombière	2315	- €	- €
95 - Stade	2128	30 000,00 €	7 500,00 €
97 - Sécurité routière route des Gravannes	2158, 2315	0,60 €	0,15 €
100 - Eaux pluviales	21538	30 000,00 €	7 500,00 €

102 - Jardins de Veigy	21351	5 000,00 €	1 250,00 €
103 - Voirie	2031, 2051, 2121, 2128, 2151, 2152, 2315	241 000,00 €	60 250,00 €
104 - Budget participatif	2188	50 000,00 €	12 500,00 €
105 - CMJ	2188	10 000,00 €	2 500,00 €
106 - Rénovation énergétique	2313	72 000,00 €	18 000,00 €
107 - Extension périscolaire	2313, 2315	968 652,27 €	242 163,07 €
108 - Jardin partagé	2158	5 000,00 €	1 250,00 €
109 - Plan communal de sauvegarde	2152	3 000,00 €	750,00 €
110 - Parc Crevy	2128	37 938,00 €	9 484,50 €
111 - Sécurisation des espaces publics	2152	50 000,00 €	12 500,00 €
112 - Espace jeunes Roseaux	2135, 2184	30 000,00 €	7 500,00 €
113 - Communication	2188	23 000,00 €	5 750,00 €
114 - Extension crèche municipale	2313	466 000,00 €	116 500,00 €
115 - Sécurité routière impasse Verdaine	2315	5 000,00 €	1 250,00 €
116 - Aménagement RD 1005	2315	45 000,00 €	11 250,00 €
117 - Espaces verts et décorations de Noel	2188	51 000,00 €	12 750,00 €
TOTAL		4 690 087,89 €	1 172 521,97 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/12/2024

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD




La secrétaire de séance - Charlotte LAFOURCADE

